

Par Marcel Sévigny

Séance du Conseil d'arrondissement
du 13 janvier 2009

5 ÉluEs

Jacqueline Montpetit, Mairesse

Line Hamel, conseillère ville (Pointe St-Charles/St-Henri),

Pierre Fréchette conseiller arrondissement (Pointe St-

Charles/St-Henri), Jean-Yves Cartier conseiller de ville,

Ronald Bossy, conseiller d'arrondissement (Émard-Côte St-Paul)

- 5 quartiers composent le Sud-Ouest: Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Côte Saint-Paul, Ville-Émard.
- Population de l'arrondissement: 69 000 personnes

Avertissement : Le compte-rendu et les commentaires ne sont ni objectifs ou neutres. Au contraire, ils se veulent une évaluation de ce qui s'y déroule par le biais d'une critique basée sur le fait que la démocratie représentative telle qu'elle se pratique dans le Sud-ouest exclue toute forme de pouvoir des citoyens et des citoyennes. Ainsi, dans un contexte où les éluEs en place soutiennent les valeurs dominantes de la société au détriment de la justice sociale et économique, la seule façon de renverser un tant soit peu la vapeur est de créer un rapport de force citoyen sur des bases autonomes. Ce qui signifie, qu'une véritable démocratie ne pourra être que la gestion directe de nos intérêts et de notre communauté par des institutions créées et contrôlées directement par les gens.

La Mairesse prend les devants

À peine 10 citoyennes et citoyens étaient présentEs au premier conseil

d'arrondissement de l'année 2009, ce qui fait que le nombre de fonctionnaires était majoritaire dans la salle.

En manchette :

- Terrain du CN: Chiara encore en infraction
- Les jardins communautaires seront dépollués en 2009

Période de questions des citoyens et citoyennes:

Même si seulement 3 personnes se sont présentées à la période de question, dont moi-même, des nouvelles intéressantes ont été révélées.

- **Terrain du CN: Chiara encore en infraction:** Natacha Alexandroff, au nom de la Table Action-Gardien, s'est d'abord grandement étonnée que l'arrondissement n'ait pas répondu aux questions qui lui avait été posées au conseil du mois précédent au sujet de la présence, légale ou illégale, d'automobiles dans un des bâtiments du CN. Dans sa longue explication, Jacqueline Montpetit s'est étendue longuement sans que l'on finisse par connaître la réponse.

Revenant à la charge, la citoyenne de Pointe-Saint-Charles s'est étonnée une autre fois de voir arriver de nouveaux camions chargés d'automobiles sur le site. C'est là que le chat est sorti du sac. La Mairesse a alors affirmé qu'un constat d'infraction a été envoyé au proprio Vincent Chiara (pourquoi n'a-t-elle pas donné cette info suite à la première question?) pour occupation sans permis du site par la présence d'automobiles en disant que "tout le monde sait ça", évidemment à notre grande surprise puisque nous venions de l'apprendre. Il semble qu'un deuxième avis sera envoyé bientôt par l'arrondissement au proprio récalcitrant.

- Il faut premièrement dire que l'action de l'arrondissement est du même type que celle prise lorsque des tonnes de papiers étaient stockés sans permis dans un bâtiment patrimonial qui a finalement brûlé dans l'incendie désastreux du 15 novembre dernier.
- Mais le plus important c'est que le proprio Vincent Chiara continue à jouer au chat et à la souris avec l'arrondissement. Connaissant la tolérance de l'arrondissement et la trop grande patience des citoyenNEs, il continue d'agir comme bon lui semble (il a bien raison puisqu'il n'est pas mis au pied du mur), une forme de mépris à peine déguisé pour tout ce qui est extérieur à ses intérêts personnels.

- **Les jardins communautaires seront dépollués en 2009:** C'était à l'intérieur de l'article **40.10** de l'ordre du jour: 2.5 millions\$ pour le réaménagement de parcs et amélioration d'aires de jeux.

Dans les documents d'explication sur la table de consultation, j'ai noté les investissements suivants dans plusieurs parcs de Pointe-Saint-Charles:

- Parc Hibernia: 250 000\$
- Parc de l'Irlande: 150 000\$
- Parc Joe Beef: 150 000\$
- Îlot irlandais: 100 000\$
- Plus 920 000\$ pour 3 jardins communautaires du Sud-Ouest. Les évaluations antérieures indiquaient un coût d'environ 600 000\$ pour la décontamination de la Pointe Verte.

Sur ce dernier point, mes questions ont permis de savoir que cet argent allait pour **la décontamination** des jardins fermés l'an dernier. Ainsi, la Mairesse nous a appris que le jardin La Pointe Verte sera le premier sur la liste et que de toute façon il semble que les 3 jardins pourront ouvrir leurs portes en 2009, mais peut-être avec quelques restrictions au niveau de la culture.

Il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle pour le quartier et les jardinierIÈRs.

Pour le réaménagement des jardins communautaires Des Seigneurs, on y apportera une innovation intéressante. En effet un certain nombre de jardinets seront surélevés pour faciliter le jardinage aux personnes handicapées et âgées.

- Il y a tout lieu de croire, à première vue, que les demandes maintes fois formulées par l'OPA-parcs de la Table Action-Gardien viennent de porter fruit. En effet, il faut savoir qu'un dossier et des demandes fort bien documentées sur les parcs du quartier avait été déposé auprès de l'arrondissement en 2007.

Pauvre patrimoine: Fidèle à son habitude Natacha Alexandroff, cette fois au nom de la Société d'histoire, a soulevé la transformation d'une maison du 2430-2432 rue Rushbrooke ou une propriétaire a fait posé de la brique jaune sur un bâtiment de valeur patrimonial. Les responsables ont signalé qu'aucune demande de permis n'avait été octroyée et qu'ils allaient faire des vérifications.

Il faut tout de même noter que Jacqueline Montpetit connaissait le problème (elle habite en outre tout près) puisqu'elle a affirmé que les travaux avaient été réalisés avant que le Programme d'intervention architectural (PIA) n'ait été adopté. Comme se fait-il que madame la Mairesse n'ait pas fait de vérification (de la brique jaune ça saute aux yeux) auprès des services avant que ce cas ne soit rapporté hier soir ?

Articles à l'ordre du jour:

Article 20.02: Le parc de la Pointe Des Seigneurs (canal de Lachine) sera aménagé pour la somme de 106 000\$. Ces montants seront défrayés par le Conseil métropolitain de Montréal et le Ministère des affaires municipales du Québec.

Article 20.03: Une entente de collaboration entre la **Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles** et l'arrondissement Sud-Ouest est prévue pour "repérer" les résidences privées

"clandestines" qui hébergent des personnes vulnérables (maladie mentale et autres) et qui n'offriraient pas les normes sécuritaires appropriées.

Il est évident que les personnes suivies par la Clinique doivent pouvoir habiter dans des endroits appropriés. Mais qu'est-ce qui arrive aux locataires lorsque des infractions sont repérées ? Poursuites des propriétaires pour se conformer ? Aide aux locataires pour être relogés ? Il serait probablement intéressant de connaître les réponses.

Article 40.13: Des frais de parcs de 14 480\$ seront perçus par l'arrondissement en rapport avec la construction d'un bâtiment rue Centre et Jardin.

14 janvier 2009